

## **Compte rendu Conseil municipal du 23 octobre 2014**

### **1 – Régularisation horaires agents communaux**

En raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, une étude a été menée sur le temps de travail du personnel communal affecté à l'école afin de déterminer leurs nouveaux horaires. A cette occasion, il a été décidé de vérifier l'adéquation entre le temps de travail effectif des agents et la quotité retenue pour le paiement de leurs salaires eu égard aux modifications antérieures du temps de travail de ces personnes. Il en ressort la régularisation à laquelle s'ajouteront les cotisations patronales.

### **2 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 24h hebdomadaires en raison de la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 26h50 hebdomadaires,

### **3 – Décision modificative du budget d'investissement n°2**

Monsieur le Maire expose que la commune a dû acquérir une nouvelle pompe d'arrosage pour le stade suite à la défaillance de l'ancienne. Par ailleurs, dans un souci de meilleure gestion du chauffage des vestiaires, il faut procéder à des modifications techniques de la programmation de ce dernier.

### **4 – Demandes de subvention**

La commune allouait, jusqu'au 31 août 2014, une participation jusqu'à l'âge de 18 ans avec un maximum de 30 jours par an et par enfant pour les jeunes se rendant aux centres aérés ou de loisirs, effectuant un voyage scolaire, une colonie... selon des tarifs arrêtés chaque année. Cette participation sera versée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 aux parents qui en feront la demande par le CCAS. Afin de liquider les dernières demandes des organismes ayant accueilli des enfants de la commune avant le 1<sup>er</sup> septembre le conseil décide du versement des subventions sollicitées.

Le conseil alloue une aide de 2070 € à l'APE pour assurer le financement de voyage scolaire et de spectacle organisés au profit des enfants au cours de l'année scolaire précédente.

### **5 – Désignation du représentant de la CLECT**

Par délibération en date du 30 mars 2000, la communauté d'agglomération du Puy en Velay a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Cette commission doit être renouvelée à chaque nouveau mandat de l'organisme délibérant. Chaque commune doit délibérer pour désigner son représentant. Maxime TEYSSONNEIRE est désigné comme représentant de la CLECT.

### **6 – Plan de Prévention des Risques d'Inondation**

L'étude technique du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Loire, de la Borne, du Dolaizon et de leurs affluents a été présentée à la commune d'Aiguilhe au printemps 2014 notamment pour le zonage des parties urbanisées. Dans le cadre de la concertation officielle définie dans l'article R562-7 du Code

de l'Environnement, le préfet a soumis le projet de PPRI à la commune. Le conseil, à l'unanimité des membres présents, a délibéré en formulant ses remarques et observations.

### 7 – Point financier

Mr Maxime TEYSSONNEIRE, adjoint aux finances, présente la réalisation du budget arrêté au 30/09/2014.

### 8 – Point sur les projets

- travaux Impasse des Vignerons : fin des travaux d'étanchéité vendredi 24/10/14,
- crèche : La commune va prendre attache auprès du maître d'œuvre pour finaliser les problèmes de régulation du chauffage et de la ventilation,
- géothermie : l'étude de faisabilité est terminée, plusieurs scénarios ont été étudiés.

### 9 – Point sur le classement du Rocher

Le rapport de la séance du 22/05/2014 de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, a été communiqué. Le classement est considéré comme justifié au regard du caractère pittoresque du site. Le périmètre du classement est encore en cours de modification. Une réunion de travail a eu lieu, à cet effet, le 22/10/2014, avec le Secrétaire Général de la Préfecture, la DDT, l'ABF et la DREAL.

Prochain conseil : le 02 décembre 2014 à 18 h 30